



ASSOCIATION CATHOLIQUE  
CANADIENNE DE LA SANTÉ

CATHOLIC HEALTH  
ASSOCIATION OF CANADA

Le 21 décembre 2007

L'honorable James M. Flaherty  
Ministère fédéral des Finances  
140, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous informer que l'Association catholique canadienne de la santé appuie la recommandation dont vous ont fait part l'Association canadienne des soins de santé et l'Association canadienne des institutions de santé universitaires le 14 novembre 2007 concernant le remboursement de la TPS payée par les établissements de santé.

Comme vous le savez, les hôpitaux ainsi que les autres établissements et organismes de soins de santé publics à but non lucratif du Canada ne subissent pas tous de la même façon l'impact de la TPS sur leurs finances. En effet, les hôpitaux et les foyers de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un remboursement intégral de la TPS qu'ils doivent acquitter sur toutes les fournitures achetées pour offrir des services de santé dans leur collectivité. Parallèlement, les hôpitaux de huit provinces ont droit à un remboursement de seulement 83 %, tandis que les établissements de soins de longue durée, les foyers et les établissements communautaires reçoivent seulement 50 %.

### **Équité**

Les principes de l'assurance-santé auxquels adhère la population canadienne et que nous appuyons prévoient l'administration équitable pour chaque compétence du système de financement public par le gouvernement fédéral. Or, la pratique actuelle concernant le remboursement de la TPS viole ce principe d'équité.

### **Viabilité**

Bien qu'il y ait d'innombrables organisations qui font un travail énorme pour assurer le bien commun, aucune de celles qui sont si chères à la population canadienne ne doit affronter le volume de travail et les pressions financières auxquels est confronté le système de santé. L'annulation de l'écart de 17 % dans le remboursement de la TPS pour les hôpitaux et de 50 % pour les foyers dans huit provinces représenterait une contribution juste et importante envers la viabilité de ces organismes de santé.

### **Bonne volonté**

Puisque la viabilité de notre système de soins repose aussi sur la générosité personnelle du Canadien et de la Canadienne moyenne, le gouvernement ne peut se permettre de s'aliéner des bénévoles et des donateurs. En veillant à ce que le plus possible de leurs efforts et de leurs contributions servent à faire progresser les soins de santé, le gouvernement nourrit la bonne volonté de ce segment de la société canadienne.

Permettez-moi de faire valoir le point de vue de la collectivité régionale de ces huit provinces qui ne profitent pas d'un remboursement intégral de la TPS, soit l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Labrador, la Saskatchewan et le Manitoba.

Mettez-vous à la place des Canadiens et Canadiennes de ces provinces qui appuient bénévolement les fondations affiliées à leur hôpital ou établissement de soins à long terme public à but non lucratif. Des centaines de bénévoles donnent de longues heures à siéger au conseil d'administration de ces fondations. Des centaines d'autres donnent de leur temps pour organiser et mettre en œuvre des téléthons et d'autres activités de financement. Tous ces efforts visent à améliorer les soins de santé locaux.

Comparez cette générosité et ce dévouement avec la politique du gouvernement fédéral qui retient respectivement 17 % et 50 % des coûts de TPS en refusant d'accorder un remboursement de TPS intégral. Ces sommes pourraient servir à offrir des ressources requises en santé. Cette situation me paraît injustifiable.

Je vous enjoins de rassurer les nombreuses fondations de collecte de fonds pour les soins de santé, leurs bénévoles et leurs donateurs sur le fait que leurs efforts ne sont pas sapés.

### **Bien commun**

Le système de soins de santé canadien est une institution démocratique unique parce qu'il est fondé sur le principe du bien commun. Conformément à ce principe, nous participons tous au coût de ce qu'il faut pour soigner nos frères et sœurs malades et souffrants. Le gouvernement fédéral est en mesure de mettre ce principe en pratique pour les Canadiens et Canadiennes par sa façon de rembourser la TPS.

À titre d'organisation qui existait avant même la création de l'assurance-santé et qui en appuie entièrement les principes, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de voir l'instauration du remboursement intégral de la TPS comme une étape positive dans l'affirmation de l'engagement de votre gouvernement envers les principes et valeurs de notre système de santé public.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter l'expression de ma haute considération.

LETTRE ORIGINALE SIGNÉE PAR :

Gerard W. Lewis  
Président-directeur général  
Association catholique canadienne de la santé

C.c.L'honorable Tony Clement, ministre de la Santé, Parti conservateur du Canada  
Bonnie Brown, porte-parole de l'opposition en matière de santé, Parti libéral du Canada  
Penny Priddy, porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de santé  
Christiane Gagnon, porte-parole du Bloc québécois en matière de santé  
Elizabeth May, chef du Parti vert  
Sharon Sholzberg-Gray, Association canadienne des soins de santé  
Glenn Brimacombe, Association canadienne des institutions de santé universitaires  
Pamela Fralick, Groupe d'intervention action santé / Association canadienne des soins de santé